

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE**

dressé par M. le Président, après s'être fait présenter le compte de gestion de l'exercice du budget annexe « Vente carburants » considéré.

M. le Président présente le compte administratif du budget annexe « Vente carburants » qui peut se résumer ainsi :

	Mandats émis	Titres émis	Résultat exercice 2025	Résultat de clôture cumulé 2024	Résultat cumulés 2025	Restes à réaliser 2025
	(1)	(2)	(3 = 1 - 2)	(4)	(5 = 4 + 3)	
Investissement	16 531,73 €	14 470,33 €	- 2 061,40 €	62 118,03 €	60 056,63 €	-40 521,95€
Fonctionnement	293 440,74 €	281 257,58 €	- 12 183,16 €	12 183,62 €	0,46 €	
Total	309 972,47 €	295 727,91 €	- 14 244,56 €	74 301,65 €	60 057,09 €	- 40 521,95 €

- Constate, dans le cadre des dispositions des articles L. 1612-12 et L. 2121-31 du CGCT, la régularité des opérations comptables confirmées par le compte de gestion.
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

M. le Président sort de la pièce pour le vote du compte administratif.

Il est proposé au Conseil communautaire de :

- **APPROUVER** le compte administratif du budget annexe « Vente du carburants » faisant apparaître :
 - o Un déficit cumulé de la section de fonctionnement : 0,46 € ;
 - o Un excédent de la section d'investissement de : 60 056,63 €.
- **DIRE** que ce compte administratif n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes

La délibération a été adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Transmis en sous-préfecture le 7 mai 2026
Publié sur le site Internet de la Communauté de Communes le 7 mai 2026
Pour copie conforme, le 7 mai 2026

Le Président,
Mickaël NORE



La Secrétaire de Séance
Mireille DEPECHE

Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État (article R.421-1 du Code de Justice administrative).

Accusé de réception en préfecture
023-200067593-20260507-2026-063-BF
Date de télétransmission : 07/05/2026
Date de réception préfecture : 07/05/2026